



VILLE DE  
**Launaguet**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 12.02.2013, s'est réuni le 18.02.2013 à 18h30  
salle de l'orangerie à l'Hôtel de Ville.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**Étaient présents (es) :** Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Mona JULIEN, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, André PUYO, Anne BARKA, Patrick GALAUP (à partir du point 3.2), Patricia PARADIS, Sylvie ARAGON, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Bernadette CELY, Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.

**Étaient représentés (es) :** Gérard RIQUIER (Pouvoir à A.PUYO), Jean-Pierre JOANIQUE (Pouvoir à M. ROUGE), Laurent JUMAIRE (Pouvoir à P.PAQUELET), Véronique ALBELDA (Pouvoir à R. LARGETEAU)

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude FARCY

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous allons débiter rapidement cette séance du Conseil Municipal au cours de laquelle nous allons voter le budget prévisionnel 2013, qui est l'acte principal de notre cycle annuel. En effet c'est à partir de ce vote que nous pouvons engager les actions pour toute l'année.

Je vous propose de passer immédiatement au premier point de l'ordre du jour.

**1/ PROJET DE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.01.2013**

**1.1 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 21.01.2013 :**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce premier point concerne le procès-verbal de la dernière séance. Je vous rappelle que les interventions se font sur la forme.

Avez-vous des remarques ?

Pas de remarque. Nous passons au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 21.01.2013 est adopté à la majorité avec  
22 POUR (P.GALAUP absent lors du vote), 5 CONTRE et 1 ABSTENTION (G. GLOCKSEISEN).**

**2/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame Arlette SYLVESTRE, Maire, a rendu compte des décisions suivantes prises depuis la dernière séance.

**2.1 – Avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la création de jardins familiaux avec la Société SEBA SUD OUEST (ANNEXE 2.1) :**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce point concerne le lot n° 2 du projet de jardins familiaux constitué d'un local de 40 m<sup>2</sup>. Un maître d'œuvre avait été choisi pour l'ensemble de l'opération jardins familiaux. Le lot n° 1 a été réalisé sans problème : voiries, réseaux, jardins, cabanons, etc... En revanche le lot n° 2 a posé des difficultés au maître d'œuvre qui avait un peu surestimé ses capacités dans ce domaine qui n'est pas le sien. Après deux marchés infructueux, nous avons décidé de nous séparer d'un commun accord et de mettre fin au contrat qui nous liait avant la phase opérationnelle c'est à dire le suivi des travaux sans versement des honoraires correspondants.

Cet avenant en moins value correspond au montant de la maîtrise d'œuvre non versée.

**2.2 – Contrat pour la gestion globale des déchets (gravats, déchets verts et DIB) dans les conditions prévues dans la proposition technique de l'entreprise VEOLIA Propreté Sud-Ouest (ANNEXE 2.2) :**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Il s'agit de déchets produits par nos services et des bennes qui sont installées dans les locaux des services techniques pour collecter les gravats, les déchets verts et les déchets industriels banals (DIB). L'entreprise retenue est Véolia Propreté Sud-Ouest.

**2.3 – Contrat de service pour la maintenance corrective et évolutive du progiciel « Cart@jour » et pour une assistance téléphonique à l'utilisation avec l'entreprise BERGER-LEVRAULT (ANNEXE 2.3) :**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce point concerne un logiciel pour la gestion du cimetière.

**2.4 – Contrat de contrôle et d'entretien pour le matériel de restauration des trois écoles de la Ville de Launaguet avec l'entreprise JLC Collectivités (ANNEXE 2.4) :**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce contrat concerne des contrôles obligatoires réalisés par l'entreprise JLC Collectivités sur un certain nombre d'équipements.

**2.5 – Avenants n°1 au marché pour l'extension de la maison de la petite enfance concernant les lots suivants (ANNEXES 2.5) :**

- . Lot n° 3 « Menuiserie aluminium/Stores » avec l'entreprise APF,
- . Lot n° 4 « Enduit extérieur » avec l'entreprise DE LIMA PRO'DECO,
- . Lot n° 7 « Peinture » avec l'entreprise AGR LES PEINTRES ARTISANS,
- . Lot n° 9 « Chauffage, ventilation, climatisation » avec la SARL MARCHAND.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Cette décision concerne un seul avenant mais plusieurs lots pour le marché d'extension de la maison de la petite enfance qui est maintenant terminé. Les travaux ont été réceptionnés. Ces avenants sont des sommes en moins-values sur les travaux, c'est-à-dire que nous récupérons le solde du marché qui est pour une fois positif.

**DEBAT**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous besoin de compléments d'information sur ces décisions ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Je tiens à réitérer ce que j'ai dit en commission des finances. Je me suis renseigné auprès de personnes compétentes et je trouve aberrant que pour un marché qui n'a pas été réalisé dans sa totalité – qui a été réalisé, on peut estimer à 50 %, puisque la plus grosse part de ce marché c'est quand même la construction en dur du bâtiment destiné aux associations, je trouve aberrant que l'on ne récupère qu'un peu plus de 10 % du marché global. D'autant plus qu'en commission environnement et développement durable il a été fait état d'une certaine insatisfaction au sujet de la maîtrise d'œuvre. Je trouve que cet arrangement à l'amiable est peu satisfaisant.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous dites des choses qui ne sont pas exactes. Il ne s'agit absolument pas d'un arrangement à l'amiable mais d'une interruption de contrat en accord des deux parties qui a donné lieu à la décision présentée aujourd'hui. Il s'agit d'un acte tout à fait officiel.

Par ailleurs les deux lots du marché étaient inégaux ; le lot 2 correspondant au local de 40 m2 était bien inférieur au lot n° 1. Quant au montant des honoraires non versé il correspond uniquement au suivi des travaux du lot n° 2 c'est-à-dire une infime partie de la maîtrise d'œuvre globale.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

La construction d'un local aussi important que celui que l'on construit cela représente environ 12 % du marché global ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Monsieur FAURE vous avez la parole

**Monsieur Olivier FAURE**

L'abri communautaire ne représente pas 10% du montant total des travaux mais il ne s'agit pas de cela. Il est question de la part des honoraires de maîtrise d'œuvre correspondant au suivi des travaux soit environ 10% du montant global de la maîtrise d'œuvre.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Il ne représente pas 10 % du montant des travaux, mais 10 % de la maîtrise d'œuvre ?

**Monsieur Olivier FAURE**

Oui.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Cette solution était la meilleure que nous puissions envisager. S'agissant d'un local de faible importance, le suivi du chantier sera assuré par les services techniques municipaux.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Vous estimez que quelqu'un qui s'engage, qui répond à un appel d'offres, donc il fait des promesses sur ses capacités à remplir un travail, il n'a pas ces capacités comme vous venez de le dire et vous estimez qu'il est normal qu'on le paye.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je n'estime rien. Là, nous ne sommes pas dans l'estimation, dans le subjectif, dans l'approximatif mais dans la loi. Soit on dit que le maître d'œuvre ne donne pas satisfaction et on engage une procédure. Le dossier des jardins familiaux s'arrête jusqu'à ce que l'affaire soit réglée. Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Je ne le crois pas. Nous avons plutôt intérêt à ce que les jardins familiaux ouvrent et que le local se fasse. C'est la raison pour laquelle nous avons convenu de rompre le contrat.

Mais je le répète il n'est pas question d'un arrangement mais d'une interruption de contrat tout à fait légale.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Qu'elle est la différence entre arrangement et entente à l'amiable. Je ne comprends pas la subtilité.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est bien dommage que l'on passe autant de temps là-dessus. On peut l'appeler entente à l'amiable, arrangement pour des facilités de langage mais il s'agit de l'officialisation d'une interruption de contrat en accord des deux parties. On ne peut rien dire de plus.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Le marché repassé avec VEOLIA, c'est peut-être pour la énième fois, je ne sais pas mais je pense que oui ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Est-ce que ça va engendrer ces nouveaux bordereaux de prix unitaire pour l'évacuation des bennes, vous en faites à peu près une dizaine par an, est-ce que cela va entraîner une baisse notable ou une augmentation de ces dépenses ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Il n'y a aucun changement, avec ce que nous faisons nous étions déjà dans cette situation. Ce sont des dépenses qui correspondent aux augmentations du coût de la vie.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

D'accord. Ce qui est dommage c'est que tant qu'à refaire ça, vous auriez pu chercher d'autres entreprises que Véolia.

Ils ont le monopole de l'environnement. On a déjà eu ces débats. De moins en moins d'entreprises sur la commune ou des alentours travaillent pour cette commune et il faut essayer un peu de sortir de ces grands groupes. Il n'y a pas qu'eux sur le marché des déchets et sur le BTP. Les jardins familiaux c'est Malet pareil.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ils sont souvent les seuls à répondre aux appels d'offres et ils offrent les prestations ayant le meilleur rapport qualité/prix. Malheureusement ce sont les règles du marché aujourd'hui et nous sommes obligés de nous y soumettre. Il se trouve que, pour les bennes, c'est Véolia.

Moi non plus je ne cours pas après les grands groupes, mais c'est comme ça.

D'autres questions ? Pas de question.

**Les décisions ont été présentées.**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous allons passer aux finances mais je vais dire un mot sur le budget prévisionnel 2013.

Je voudrais rappeler que le budget fait suite au débat sur les Orientations Budgétaires que nous avons eu lors de la dernière séance. Vous le verrez les propositions sont totalement conformes à ce que nous avons décidé ensemble.

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : [secretariat@mairie-launaguet.fr](mailto:secretariat@mairie-launaguet.fr) ● [www.mairie-launaguet.fr](http://www.mairie-launaguet.fr)

Je rappelle que les finances des collectivités sont en sérieuse baisse et, vous avez pu l'entendre comme moi, les baisses annoncées pour 2014 et 2015 sont doublées. C'est-à-dire que nous sommes réellement dans un processus de recettes contraintes, que nous avons beaucoup utilisé dans le débat d'orientations budgétaires le terme de prudence et je crois que c'est un terme que nous devons avoir à l'esprit en permanence. Nous devons être extrêmement prudents dans notre fonctionnement.

Nous devons être vigilants sur les frais de fonctionnement générés par les investissements. Nous devons avoir une vision sur le long terme, en sachant que malheureusement le fonctionnement c'est aussi ce qui augmente. Nous savons que d'un côté les dépenses de fonctionnement vont augmenter et d'un autre côté les recettes vont baisser

Concernant les investissements, depuis quelques années déjà les réductions budgétaires nous ont conduits à les réduire ou plus exactement à les étaler dans le temps. Ce processus va probablement s'accélérer.

Heureusement, je le répète, nous avons les infrastructures nécessaires pour accueillir de nouvelles populations, et je pense en particulier aux écoles (compétence obligatoire des communes). Sur ce plan nous n'avons aucun souci puisque plusieurs classes sont libres.

Nous avons également l'accueil de la petite enfance au travers des assistantes maternelles libres et relais assistantes maternelles qui peut aussi se développer puisqu'il faut prendre les capacités d'accueil dans leur ensemble.

Au niveau des équipements associatifs nous avons réalisé de nombreuses infrastructures dans tous les domaines. Bien sur on peut toujours trouver qu'il manque des équipements mais notre contact permanent avec les associations montre qu'elles sont globalement satisfaites.

Je pense qu'à l'avenir il sera impossible à chaque commune d'avoir tous les équipements, nous devons trouver d'autres moyens pour fonctionner, davantage mutualiser. C'est ce que disent les Gouvernements successifs : il faut faire mieux avec moins.

Le budget de cette année a été préparé avec beaucoup de minutie en essayant de réduire tout ce qui pouvait être réduit, ce qui nous permet de dégager une certaine capacité d'investissement. Nous verrons également, lorsque nous parlerons de la dette, que le fait de ne pas avoir emprunté ces dernières années nous permet de récupérer une capacité d'emprunt pour réaliser ces investissements.

Je pense que ce cycle : réaliser un investissement lourd, marquer un temps de repos, et refaire un investissement, c'est une chose qu'il faudra s'habituer à faire parce qu'on ne pourra pas mener de front plusieurs équipements. En sachant que nos partenaires financiers, et en particulier le Conseil Général, nous ont annoncé qu'ils limitaient les aides aux communes en montant et en nombre (une opération par an pour le CG).

Nous devons tous trouver ensemble un moyen de fonctionner de façon plus économe.

Dans l'immédiat je vais passer la parole à Madame FOLTRAN pour un ensemble de délibérations budgétaires.

### 3/ FINANCES

**Rapporteur : Aline FOLTRAN**

#### 3.1 – Reprise anticipée des résultats 2012 et prévision d'affectation 2013 :

##### **EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4), modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel visée par le comptable ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2012.

Les résultats de l'exercice 2012 sont présentés ci-dessous :

| <b>DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2012</b> |                     |
|---|---------------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT  | 6 788 716.53        |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  | 6 575 625.70        |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2012   | 213 090.83          |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2011)                                | 1 056 555.80        |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>                          | <b>1 269 646.63</b> |

| <b>DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2012</b>   |                     |
|--|---------------------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT  | 878 542.38          |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  | 1 572 816.72        |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2012  | - 694 274.34        |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2011)   | 188 729.19          |
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU COMPTE 001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | <b>- 505 545.15</b> |

| <b>ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2012</b>    |                   |
|--|-------------------|
| RESTES A REALISER RECETTES                         | 221 716.57        |
| RESTES A REALISER DEPENSES                         | 379 478.68        |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT DES RESTES A REALISER</b> | <b>157 762.11</b> |

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | <b>663 307.26</b> |
|---|-------------------|

| <b>AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>           |                   |
|---|-------------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER                                 | 1 269 646.63      |
| AFFECTATION AU 1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE           | 663 307.26        |
| <b>AFFECTATION AU COMPTE 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b> | <b>606 339.37</b> |

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2013.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2012.

#### **DEBAT**

##### **Madame Aline FOLTRAN**

Avant de commencer, je voudrais rappeler que ces délibérations ont été présentées en commission des finances jeudi 14 février 2013 pour ceux qui étaient présents.

La reprise anticipée des résultats 2012 et la prévision d'affectation en 2013 sont provisoires puisque nous n'avons pas encore voté le compte administratif 2012 que la loi nous oblige à voter avant le 30 juin. Nous le voterons à un prochain conseil municipal.

Comme nous allons reprendre dans le budget 2013 un résultat positif de l'exercice 2012 il y a lieu de procéder à cette reprise anticipée.

Les chiffres que je vais commenter étaient en page 2 de la note de synthèse.

##### **Section de fonctionnement 2012**

Je ne vais pas lire les montants mais vous voyez que les recettes sont supérieures aux dépenses en 2012 et qu'il y a un excédent de 213 090,83 € auquel nous rajouterons l'excédent de fonctionnement de l'année 2011. Un résultat de fonctionnement positif de 1 269 646,63 €.

### **Section d'investissement 2012**

La situation est inverse, les dépenses de 1 572 816,72 € sont supérieures aux recettes. Je vous rappelle que nous n'avons pas fait d'emprunt en 2012 ; pour financer les investissements 2012 il manque la somme de 694 274,34 € mais l'excédent positif de 2011 réduit cette somme. Il y a donc un besoin de financement pour les investissements 2012 de 505 545,15 €.

Cette délibération prend aussi en compte les restes à réaliser 2012, déjà vus dans le débat des orientations budgétaires dont nous reprendrons la liste tout à l'heure. Il s'agit ici du montant de ces restes à réaliser soit 379 478,68 € en dépenses et des recettes de 221 716,57 €. Il y a donc un besoin de financement en restes à réaliser qui s'ajoute au besoin de 505 545,15 € en investissement.

Ce qui représente un besoin total de financement de la section d'investissement de 663 307,26 €, que nous allons financer avec l'excédent de fonctionnement évoqué tout à l'heure (1 269 646,63 €)

Après avoir financé l'investissement avec le solde positif de fonctionnement, il reste à affecter dans le budget 2013 la somme de 606 339,37 €.

A la page 5 du budget primitif, tel que vous l'avez reçu (Annexe 3.2) se trouve ce montant au compte 002.

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement après que nous ayons financé les investissements. Il est important de voter sur cette délibération puisque ce montant figure ensuite dans le budget 2013.

Je suis prête à répondre à des questions.

### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

### **DELIBERATION**

#### **Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 et de la prévision d'affectation sur 2013 telle que représentée dans les états ci-dessus.

**Votée à l'unanimité (P. GALAUP Absent)**

### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous allons présenter un visuel du budget tel qu'il a été présenté à la commission des finances. Il donne une synthèse du budget. Nous n'allons pas rentrer dans le détail puisque vous avez tous reçu le document complet M14 qui est très important, très détaillé. Vous avez eu le temps de le lire. Madame FOLTRAN va donner des explications au fur et à mesure de la présentation du visuel. Vous pourrez ensuite poser des questions y compris sur la M14 s'il y a des choses que vous n'avez pas suivies.

### **3.2 – Budget Primitif de la Ville pour l'année 2013:**

#### **EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Budget Primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses d'un exercice donné (année civile) sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal. C'est donc à la fois un acte politique de prévision et un acte juridique d'autorisation.

Le Budget Primitif 2013 qui est soumis à votre approbation, regroupe les grands axes d'actions de la municipalité pour 2013, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 21 janvier dernier.

L'assemblée délibérante vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Le Budget Primitif de la ville de Launaguet pour l'année 2013 s'équilibre en recettes et dépenses à 7 098 823,00 € pour la section de fonctionnement et à 2 397 080,00 € pour la section d'investissement.

## Présentation générale du budget de fonctionnement :

| FONCTIONNEMENT                             |                     |   |                     |
|--|---------------------|---|---------------------|
| DEPENSES                                   |                     | RECETTES                                |                     |
| 011 Charges à caractère général            | 1 832 072,00        | 002 Excédent antérieur reporté Fonctio. | 606 339,37          |
| 012 Charges de personnel                   | 3 605 747,00        | 013 Atténuation de charges              | 145 055,00          |
| 022 Dépenses imprévues                     | 50 000,00           | 042 Opérations d'ordre entre section    | 124 100,00          |
| 014 Atténuations de produits               | 32 000,00           | 70 Produits des services                | 570 800,63          |
| 023 Virement à la section d'investissement | 364 340,50          | 73 Impôts et taxes                      | 4 088 175,00        |
| 042 Opérations d'ordre entre section       | 210 000,00          | 74 Dotations et participations          | 1 485 769,00        |
| 65 Autres charges de gestion courante      | 786 874,59          | 75 Autres produits gestion courant      | 51 764,00           |
| 66 Charges financières                     | 199 395,36          | 76 Produits financiers                  | 1 820,00            |
| 67 Charges exceptionnelles                 | 18 393,55           | 77 Produits exceptionnels               | 25 000,00           |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>    | <b>7 098 823,00</b> | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>7 098 823,00</b> |

## Présentation générale du budget d'investissement :

| INVESTISSEMENT                                      |                     |   |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| DEPENSES  |                     | RECETTES  |                     |
| <b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b>                     |                     |   |                     |
| 001 Solde d'investissement reporté                  | 505 545,15          | 001 Solde d'investissement reporté                  |                     |
| 020 Dépenses imprévues investissement               | 25 000,00           | 021 Virement de la section de fonctionnement        | 364 340,50          |
| 040 Opérations d'ordre entre section                | 124 100,00          | 024 Produit des cessions                            | 50 000,00           |
| 16 Remboursement d'emprunts                         | 344 682,27          | 040 Opérations d'ordre entre section                | 210 000,00          |
|   |                     | 10 Dotations Fonds divers Réserves                  | 819 366,16          |
|   |                     | 16 Emprunts et dettes assimilées                    | 877 353,79          |
|   |                     | 27 Autres immobilisations financières               | 18 076,00           |
| <b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>               | <b>999 327,42</b>   | <b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>               | <b>2 339 136,45</b> |
| <b>OPERATIONS AFFECTEES</b>                         |                     |   |                     |
| 20 Gros entretien autres bâtiments communaux        | 239 846,11          | 20 Gros entretien autres bâtiments communaux        | 19 768,00           |
| 21 Equipements des services                         | 170 346,95          | 21 Equipements des services                         | 6 150,55            |
| 22 Travaux et équipements des écoles                | 129 640,24          | 22 Travaux et équipements des écoles                |                     |
| 23 Travaux et équipements des cantines              | 24 571,86           | 23 Travaux et équipements des cantines              |                     |
| 24 Travaux et équipements sportifs                  | 107 888,65          | 24 Travaux et équipements sportifs                  |                     |
| 25 Voirie et urbanisation                           | 86 045,53           | 25 Voirie et urbanisation                           |                     |
| 26 Aménagement des espaces publics et environnement | 57 184,35           | 26 Aménagement des espaces publics et environnement |                     |
| 27 Aires de jeux                                    | 13 380,11           | 27 Aires de jeux                                    |                     |
| 28 Travaux château et dépendances                   | 101 621,90          | 28 Travaux château et dépendances                   | 32 025,00           |
| 37 Jardins familiaux                                | 151 161,08          | 37 Jardins familiaux                                |                     |
| 38 Tennis couverts                                  | 316 065,80          | 37 Tennis couverts                                  |                     |
| <b>TOTAL OPERATIONS AFFECTEES</b>                   | <b>1 397 752,58</b> | <b>TOTAL OPERATIONS AFFECTEES</b>                   | <b>57 943,55</b>    |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>              | <b>2 397 080,00</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>              | <b>2 397 080,00</b> |

Ci-joint le document budgétaire conforme à la nomenclature budgétaire M14.

**DEBAT****Madame Aline FOLTRAN**

Nous vous proposons un diaporama qui renverra chaque fois au document officiel de la M14 (Annexe 3.2).

**Le sommaire :**

Nous allons rappeler les chiffres clés du résultat provisoire 2012 tels que je viens de vous les dire sans support. Ensuite nous parlerons des chiffres clés du budget primitif 2013 avec les dépenses et les recettes de fonctionnement, puis la section d'investissement.

Nous verrons en détail les principales opérations d'investissements qui se réaliseront dans l'année 2013 sur la commune et nous terminerons par les chiffres sur la dette, l'endettement de la commune.

Avant de passer à la section d'investissement, vous pourrez poser des questions sur le fonctionnement.

**LES RESULTATS PROVISOIRES 2012 : LES CHIFFRES CLES**

Ces chiffres sont ceux que je viens d'évoquer dans la délibération précédente, à savoir :

- En fonctionnement, un excédent de 213 090,83 €
- En investissement, un besoin de financement de 694 274,34 €

Ces chiffres sont à cumuler avec des excédents de l'année précédente :

- En fonctionnement : un excédent reporté 2011 de 1 056 555,80 €
- En investissement : un excédent reporté 2011 de 188 729,19 €
- Ce qui fait qu'il y a un besoin de financement d'investissement de 505 545,15 €
- Avec un résultat global de fonctionnement de 1 269 646,63 €
- La différence c'est le résultat de clôture de l'année 2012, soit un excédent de 764 101,48 €

Un rappel des derniers chiffres de la délibération précédente :

**Les restes à réaliser.**

Un besoin de financement en restes à réaliser pour un montant de 157 762,11 € qui s'ajoute au besoin de financement d'investissement 505 545,15 €, et donc un besoin de financement en investissement de 663 307,26 € que nous finançons avec l'excédent de fonctionnement de 1 269 646,63 €.

Quand nous aurons financé cet investissement 2012, nous affecterons au compte 002 (page 5 de la M14) la somme de

606 339,37 €. C'est l'excédent du budget 2012 et ce sera une recette dans le budget 2013.

La liste des restes à réaliser 2012 se trouvait dans le débat des orientations budgétaires, et je crois qu'il est inutile d'y revenir. L'opération 20 concerne les bâtiments communaux, l'opération 21 les équipements des services, l'opération 22 les écoles, l'opération 23 les cantines, etc, jusqu'à l'opération 38 qui a été créée en 2012 pour les tennis couverts. Des dépenses à hauteur de 379 478,68 € pour des recettes de 221 716,57 €, soit comme je vous le disais précédemment un besoin de financement de 157 762,11 €.

**BUDGET PRIMITIF 2013**

Les chiffres clés que vous trouverez dans la maquette budgétaire M14.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013**

- Dépenses réelles de fonctionnement 6 524 482,50 € (en 2012 : 6 334 473,08 €)  
Nous verrons tout à l'heure les explications de cette augmentation.
- Opérations d'ordre : 574 340,50 € (en 2012 : 1 227 466,72 €)
- **Dépenses totales de fonctionnement : 7 098 823 €** (en 2012 : 7 561 939,80 €).

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013**

- Recettes réelles de fonctionnement : 6 368 383,63 € (en 2012 : 6 358 924 €.)
- Excédent de fonctionnement 2012 qui est une recette en 2013 : 606 339,37 € (page 5 de la M14 compte 002).
- Recettes d'ordre de fonctionnement : 124 100 €.
- **Recettes globales de fonctionnement : 7 098 823 €.** En équilibre avec les dépenses

**DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013 (Hors restes à réaliser)**

- **Dépenses réelles : 1 387 956,17 €**
- **Recettes réelles : 1 601 022,93 €**

Nous verrons le détail de toutes ces dépenses.

Les dépenses d'investissement sont autofinancées à hauteur de 51,63 % par les ressources internes -nous verrons lesquelles- c'est-à-dire l'excédent de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des amortissements, des immobilisations et si nous ajoutons le fond de compensation de la TVA, nous arrivons à un **autofinancement de 61,06 % pour ces nouvelles dépenses d'investissement.**



Nous allons maintenant regarder les dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre. Ce tableau apparait dans la note de synthèse en page 3 (avec le rappel 2012) et également en haut de la page 5 de la M14.

#### DETAILS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

| Libellé   | Crédits 2012 (BP + DM)           | BP 2013                      | Évolution BP 2012/13  |
|---|----------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>011 – Charges à caractère général</b>  | 1 786 519.40 €                   | 1 832 072.00 €               | 2.5 %                 |
| Plusieurs éléments expliquent ces 2,5 % d'augmentation :<br>-augmentations imposées par le coût de la vie : carburant, fluides, ...etc.<br>-décision municipale de porter à 20% la part des produits bio dans la restauration municipale, ce qui en augmente le cout.<br>-frais de portage par l'EPFL des terrains que la commune a acheté : 11 000 €. Sans ce portage, nous aurions eu à faire un emprunt inscrit au chapitre 66 dont les frais financiers seraient supérieurs à ce montant.   |                                  |                              |                       |
| <b>012 – Charges de personnel</b>   | 3 473 776.00 €                   | 3 605 747.00 €               | 3.8 %                 |
| Plusieurs éléments expliquent ces 3,8 % d'augmentation :<br>-Le chantier d'insertion est reconduit pour une année complète alors qu'il ne portait que sur 4 mois en 2012 : 7agents dont 6 en contrats aidés pour le chantier d'insertion.<br>- emploi d'un agent à mi-temps en contrat aidé pour le service des ressources humaines<br>- diverses mesures votées par l'Etat : revalorisation de 0,1% des cotisations retraite du personnel et des élus ainsi que des cotisations auprès de notre organisme de formation (1% au lieu de 0,9%)<br>- L'effet GVT déjà évoqué (Glissement, Vieillesse, Technicité) pour les changements d'échelons ou d'emplois lorsque les personnels ont été reçus à des concours ou examens. |                                  |                              |                       |
| <b>014 – Atténuation de produits</b>  | 3 268.00 €                       | 32 000.00 €                  | 879.2 %               |
| Cette importante augmentation concerne la pénalité de la loi SRU car notre commune n'atteint pas le pourcentage de 20% de logements sociaux fixés par cette loi. Nous avons été exemptés de paiement pendant 2 années puisque nous avons réalisé l'aire d'accueil des gens du voyage.   |                                  |                              |                       |
| <b>65 – Autres Charges courantes</b>  | 795 445.40 €                     | 786 874.59 €                 | -1.1 %                |
| Ce chapitre correspond aux participations et subventions diverses :<br>- subvention au CCAS : 490 000 € en 2013 contre 500 000 € en 2012.<br>- divers syndicats intercommunaux : syndicat d'électricité de la Haute Garonne (SDEHG) 46 696,06 € en 2013 contre 43 440 € en 2012 ; Syndicat de l'Hers (SMBVH) ; Syndicat de l'Environnement ; SIEANAT (Syndicat des gens du voyage qui s'appelle aujourd'hui Maneo)<br>- subventions aux associations qui fera l'objet d'une délibération particulière. Le montant global inscrit au budget prend en compte une augmentation de 1% des subventions aux associations de la commune  |                                  |                              |                       |
| <b>Total Dépenses de gestion courante</b>   | <b>6 059 008.80 €</b>            | <b>6 256 693.59 €</b>        | <b>3.26 %</b>         |
| <b>66 - Charges financières</b>   | 214 743.00 €                     | 199 395.36 €                 | - 7.1 %               |
| Ce chapitre concerne les charges financières. Il s'agit des intérêts de la dette, à la baisse bien sûr puisque nous n'avons pas fait d'emprunt depuis 3 ans et donc les intérêts décroissent de – 7,1 %.  |                                  |                              |                       |
| <b>67 – Charges exceptionnelles</b>   | 20 653.00 €                      | 18 393.55 €                  | -10.9 %               |
| Ce chapitre correspond aux subventions exceptionnelles des associations et à des remboursements d'assurance. Chapitre également en baisse. C'est assez aléatoire d'une année sur l'autre.   |                                  |                              |                       |
| <b>022 – Dépenses imprévues</b>   | 40 068.28 €                      | 50 000.00 €                  | 24.8 %                |
| Nous inscrivons chaque année 50 000 € de dépenses imprévues pour pallier à des nécessités. Nous avons utilisé 10 000 € lors d'une décision modificative du budget 2012.   |                                  |                              |                       |
| <b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>   | <b>6 334 473.08 €</b>            | <b>6 524 482.50 €</b>        | <b>3.00 %</b>         |
| <b>042 – Opérations d'ordre</b><br><i>(dont virement à la section d'investissement)</i>   | 1 227 466.72 €<br>1 003 526.72 € | 574 340.50 €<br>364 340.50 € | - 53.21 %<br>- 63.7 % |
| Ce chapitre concerne l'autofinancement (virement à la section d'investissement) pour un montant de 364 340,50 €.  |                                  |                              |                       |
| <b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>   | <b>7 561 939.80 €</b>            | <b>7 098 823.00 €</b>        | <b>- 6.12 %</b>       |

#### **Madame Aline FOLTRAN**

Voilà la présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre.

L'application M14 détaille ces éléments : page 10 chapitre 011 (l'alimentation, les fluides, les carburants, les maintenances, les locations immobilières et mobilières, etc....)

A partir de la page 11 les charges de personnel au chapitre 012, ainsi que pour les chapitres suivants 014, 65, 66, etc. Est-ce que l'on s'arrête sur ces dépenses ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce que vous avez des questions sur les dépenses de fonctionnement ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

J'ai l'impression que l'on est reparti un peu comme dans le débat d'orientations budgétaires.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Heureusement.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Non mais je ne vais peut-être moins vous faire plaisir. Je vais enfoncer le clou.

Après un débat d'orientations budgétaires (DOB) qui a malheureusement occulté l'analyse des dépenses à caractère général et des charges de personnel. On le voit là, vous avez passé en revue ces millions d'euros en dix minutes maximum.

Bien que vous considériez que dans votre conclusion du DOB que c'était un véritable enjeu pour la collectivité pour les années à venir de maîtriser ces dépenses courantes.

Nous demandons que l'on débattre enfin sur le contenu détaillé et l'arbitrage de ces dépenses, ce qui n'a pas été fait dans les précédentes. On est à un an de l'élection et il serait un peu utile de rentrer dans le détail de ces dépenses et non que l'on ait ces débats stériles que l'on a chaque année.

Pour continuer, le Gouvernement a récemment annoncé que les collectivités locales, comme vous l'avez dit, subiraient de fortes baisses budgétaires, après bien sûr des promesses de campagne qui devaient maintenir ces budgets. L'Etat va donc continuer à faire payer le contribuable local pour équilibrer le budget municipal au travers des augmentations des taxes foncières.

Ça se voit très simplement lorsque vous faites l'addition de toutes les dotations de l'Etat et vous rajoutez vos impôts et taxes, on a un impôt qui reste constant.

Ce que l'on souhaiterait c'est prendre les postes les plus importants – on ne va pas s'arrêter à 300 € du style les recettes du marché de plein vent qui sont ramenées à zéro cette année et vous nous en donnerez la raison- mais s'arrêter sur les grands postes.

Depuis 2010 on note des évolutions majeures. Tout à l'heure vous avez donné des pourcentages sur les charges de personnel et depuis 2010, en l'espace d'une année, il y a une augmentation de 10 % qui se traduit par une embauche je crois de 8 agents supplémentaires statutaires.

J'aimerais bien que l'on rentre un peu sur les points importants des charges à caractère général et que l'on ait un échange pour quelles raisons vous augmentez ou diminuez certains postes.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'abord vous répétez toujours la même chose.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Heureusement.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce travail nous le faisons. Je crois que je le dis depuis que nous sommes élus, tous les travaux que nous faisons ne sont pas débattus en grand groupe. Nous sommes organisés en commission de travail et vous le savez puisque vous y participez.

Pour préparer le budget Madame BERRADJA, Madame FOLTRAN et Monsieur FAURE y passent des heures et des heures, ainsi que les autres services.

Tout ce travail de bilan, d'analyse, d'économie, tout ce travail est fait. C'est-à-dire que tout ce que vous avez l'air de dire qui ne se fait pas, est fait.

Bien évidemment, on ne pourrait pas année après année construire des budgets - il y a quand même un certain nombre d'années que l'on a construit- si on ne savait pas faire ce travail, si on n'était pas capable d'évaluer ce que l'on dépense et ce que l'on peut dépenser.

Par ailleurs, le tableau présenté est encore là. On ne peut pas non plus vous laisser dire que cela augmente. Moi je lis dans le chapitre 65 des autres charges courantes : -1,1 %.

Les charges courantes c'est le quotidien, c'est ce dont vous parlez.

Les autres charges, ce sont des charges qui malheureusement augmentent. Madame FOLTRAN l'a très bien expliqué lors du débat d'orientations budgétaires et elle vient de le redire. On a les fluides, l'alimentation, les carburants, les maintenances (que vous n'aimez pas mais on est obligé de les faire), toutes ces charges, et c'est en ce sens que je dis que les budgets seront difficiles, ce sont des charges incompressibles.

C'est-à-dire que soit nous ne nous déplaçons plus et nous n'utilisons plus d'essence, on ne se chauffe plus, etc. Soit on continue à avoir des services qui fonctionnent normalement, mais ces charges augmenteront. Ce n'est pas nous qui les augmentons, nous sommes soumis à l'augmentation.

En revanche, je vous prie de noter que sur les charges courantes tout ce que l'on peut diminuer c'est - 1,1 %.

A l'époque où nous sommes, quand on voit comme tout augmente, avoir réussi à faire baisser les charges de 1,1 % dans une année de crise, cela signifie qu'il y a un effort de tous les services et je trouve que ce n'est pas correct de faire comme si les gens n'avaient pas travaillé et qu'il n'y avait pas eu d'effort de fait.

Je lis ce qu'il y a sur le tableau et je ne sais pas où vous trouvez vos arguments.

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : [secretariat@mairie-launaguet.fr](mailto:secretariat@mairie-launaguet.fr) ● [www.mairie-launaguet.fr](http://www.mairie-launaguet.fr)

Ensuite vous dites encore une chose de fausse : les charges de personnel ont augmenté de 10 %. Madame FOLTRAN vient aussi d'en parler. Il y a l'effet GVT qui est très important, il y a l'augmentation des retraites des agents, et vous n'allez pas me dire que vous êtes contre l'amélioration des conditions de travail des agents. Quand vous dites que l'on a créé 8 embauches statutaires, vous exagérez. Il s'agit d'un outil d'insertion, et quoi de plus fuyant qu'un chantier d'insertion ? Ce ne sont pas des emplois statutaires, ils vont disparaître. Le chantier d'insertion c'est pour permettre à des gens de se réinsérer et d'aller travailler ailleurs. Franchement oser dire ici que nous avons créé des postes statutaires ce n'est quand même pas très honnête parce que ce n'est pas le cas.

Ou peut-être que vous faites la confusion avec des personnes qui n'étaient pas titulaires, qui étaient employés dans la collectivité en tant que contractuels remplaçants et que nous avons titularisés ?

Je pense que vous avez suivi la loi et celle-ci nous impose de titulariser des personnes qui travaillent dans une collectivité depuis plusieurs années. Nous avons titularisé des gens qui étaient dans une situation extrêmement précaire, quand on a été sûr que l'on avait besoin de leurs emplois. Cela leur permet de pouvoir se loger, de pouvoir faire un crédit et de voir l'avenir sereinement.

Aujourd'hui vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir titularisé des gens qui étaient dans une situation précaire.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Je voudrais vous répondre sur deux points importants. Sur ce point des charges de personnel, je fais référence aux charges de personnel en 2010 qui s'élevaient à 3 097 000 €.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je vous arrête parce que vous recommencez comme l'année dernière. On ne compare pas 2013 avec 2010. Vous voulez que je vous donne le budget de 2003 aussi ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Non mais celui de 2010 ce n'est pas il y a cinquante ans, ce n'est pas à des années lumière.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ecoutez, vous nous avez déjà fait le coup l'année dernière. On va s'arrêter là. On compare 2013 avec 2012, et 2012 avec 2011.

On ne compare pas avec 2010 les coûts ne sont pas les mêmes. On ne peut pas comparer avec des années en arrière.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Mais oui, bien sûr, bien entendu. Qu'est ce qui a changé en deux ans ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Non trois ans.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

On va attaquer ....

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Budget 2010, 2011, 2012, 2013, c'est le quatrième budget. Un budget ne se compare qu'avec l'année Précédente.

Il y a eu toutes les évolutions entre temps et on ne va pas revenir sur les évolutions permanentes. Si vous comparez avec le budget 2010, je vous arrête tout de suite, on ne discute pas.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

2010, c'est un budget sur lequel on a les dépenses réalisées, non budgétées, qui permettent en fait de voir l'évolution. On a les dépenses réalisées ....

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce que vous avez une question cohérente sur le budget 2013 en rapport avec les dépenses de la commune ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

On va y rentrer alors ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je vous signale que nous n'avons vu que les dépenses de fonctionnement 2013 qui se comparent avec les dépenses de fonctionnement 2012. Nous faisons le budget année après année. Est-ce que vous avez des remarques à faire sur les questions posées ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Mes questions portent sur ... heu ... Il y a une évolution sur le poste .... heu ...

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Préparez les questions. On ne va pas passer la nuit à ce que vous cherchez sur votre ordinateur.

Est-ce que quelqu'un d'autre à une question ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Je voudrais que l'on revienne sur les ratios qui sont montrés en page 2. Ces ratios ont tendance à montrer que nous sommes inférieurs aux communes de la même strate. Mais si on compare les produits des impositions par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, nos produits d'imposition représentent environ 34 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Alors que dans les communes de la même strate cela représente près de 42 %. La différence est énorme.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont pour nous supérieures aux recettes réelles de fonctionnement alors que dans les communes de la même strate c'est les recettes qui sont supérieures aux dépenses.

Ce que je veux signaler, en conclusion, c'est que nous avons une situation très difficile sur la commune et les ratios ramenés par habitant le montrent très bien. Vis-à-vis des communes de la même strate nous sommes moins bien lotis. Cela veut dire que ces efforts que vous faites cette année en baissant les charges de fonctionnement, etc, ce sont des efforts qu'il aurait fallu faire bien avant parce qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation beaucoup plus difficile que celle que l'on avait au début de notre mandat. J'ai comparé les ratios, même s'il ne faut pas comparer sur plusieurs années, même si vous voulez comparer avec l'année dernière, ce que je dis est aussi vrai.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Cette question des ratios nous en avons parlé au débat d'orientations budgétaires. Là effectivement on a des ratios depuis 2008 et peut être même avant. Cette évolution là nous en avons déjà parlé la dernière fois, est-ce que l'on va revenir dessus.

Ce que nous avons dit : nous avons une situation difficile par rapport à d'autres communes parce que nous avons des recettes inférieures. On vous l'a dit dès que vous avez été élus, cela date depuis toujours et c'est ce qui nous met en difficultés par rapport aux autres, ce qui fait que nos ratios sont différents. La commune n'a pas un budget en difficulté parce qu'il y a bien longtemps que l'on fait des économies. Ne croyez pas que l'on fait tout d'un coup des économies.

Je pense qu'il ne faut pas confondre entre avoir à gérer des finances difficiles parce qu'on nous donne moins qu'à d'autres, et cela s'explique parce que l'on est en bas de la strate, que l'on a franchi des caps à certains moments, etc. Nous avons des recettes inférieures à certaines communes de la strate donc effectivement la comparaison des ratios est un peu pipée.

Je l'ai dit la dernière fois, si nous n'étions pas aussi attentif, nous avons des dépenses inférieures vous l'avez noté, et bien nous pourrions avoir les mêmes dépenses parce que nos habitants ont les mêmes besoins. Cela montre bien qu'il y a longtemps que l'on fait des économies, parce que si nous ne faisons pas d'économies nous n'aurions pas des dépenses inférieures à celle de la strate.

Je crois qu'il faut arrêter de comparer. Aujourd'hui, nous ne sommes plus sur les prévisions, on l'a fait la dernière fois et on ne refait pas chaque fois la même chose.

Aujourd'hui Madame FOLTRAN vous a présenté les dépenses de fonctionnement que nous projetons pour l'année 2013.

Est-ce que sur ces dépenses de fonctionnement et le détail que vous avez pages 10 et 11 du document budgétaire, vous avez des remarques ou des observations sur cette question-là ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Quand vous dites qu'il ne faut pas que l'on compare, je vous signale que c'est vous qui comparez depuis tout temps la situation de la commune par rapport aux communes de la même strate.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Au débat d'orientations budgétaires Monsieur LARGETEAU.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Ne me racontez pas qu'il faut comparer quand cela vous arrange et qu'il ne faut pas comparer quand cela ne vous arrange pas.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il faut comparer quand c'est le moment de comparer et quand on a fini de comparer on s'arrête. Ce n'est pas quand cela arrange ou quand cela n'arrange pas. Les orientations budgétaires c'était la dernière fois et nous avons eu cette discussion. Vous avez remarqué que Madame FOLTRAN ne l'a pas rappelé parce que nous considérons que c'est acquis.

Nous avons travaillé et nous sommes à une autre étape du budget. Nous n'allons pas sans arrêt revenir sur des choses comme ça. Nous le savons, c'est dit. Est-ce qu'il y a des questions sur les dépenses de fonctionnement 2013 ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

J'aimerais avoir des précisions sur le 60123 sur l'alimentation, vous avez signalé qu'il y avait une augmentation qui se justifie.

J'avais annoncé une augmentation probable de 20 % et si on reprend vos ratios, vous aviez annoncé 11 à 15 %, et on est plutôt dans cette augmentation.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je vous coupe pour vous rappeler que nous sommes sur un budget prévisionnel et qu'il faudra voir avec le réalisé.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Ce qui n'est pas surprenant. Je reviendrais juste sur un poste qui m'a un peu surpris c'est les évolutions des dépenses en eau et en assainissement. Si on prend le global avec la partie énergie électrique, il y a quand même c'est vrai ces dernières années un effort que vous faites pour maîtriser ces dépenses, je le reconnais. On n'est pas si idiots que vous le pensez.

Quand tout à l'heure je vous parlais de 2010, en fait j'ai bien comparé en 2011 au réalisé et ce n'est pas une année située à des années lumières de 2013.

Par contre sur le 60632 qui est la fourniture de petits équipements, pouvez-vous nous donner une explication pourquoi on passe d'un réalisé en 2011 où l'on était à 90 000 € à 150 000 €. C'est par l'achat de certains matériels, est-ce que vous pouvez les citer ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je vous rappelle qu'en 2012 nous étions à 146 000 €.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

En budgété mais je n'ai pas vu le réalisé. Le seul élément que j'ai c'est le réalisé 2011. C'est ce qui est intéressant. Il y a quand même une forte augmentation sur ces dépenses de fournitures de petit équipement et est-ce que vous pouvez donner une explication.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous avons dû acheter des petits équipements pour le chantier d'insertion.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

C'est la même chose pour les locations mobilières où vous avez aussi une augmentation qui est non négligeable, qui passe de 15 000 à 33 000 €.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

D'accord. C'est simple quand même d'avoir des précisions

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Quand les questions sont simples on répond simplement

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Par contre est-ce que sur l'entretien des terrains - je vous ai fait part plusieurs fois que cette activité devait être prise en charge par les agents de la commune- vous êtes toujours dans une logique d'externalisation et on est maintenant passé d'un budget de 100 000 à 127 000 €. C'est une progression qui n'est pas négligeable.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On est bien d'accord.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Est-ce que vous pouvez réfléchir à d'autres formes à donner à la gestion de ces terrains de sports, sur certaines activités par forcément sur tout. Vous savez très bien et vos concitoyens vous le disent, ils croisent des entreprises qui font du fauchage, qui font de la tonte, etc.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Tout ce qui est fauchage ou tonte de terrains, c'est nous qui le faisons, sauf le fauchage des fossés qui est pris en charge par le Grand Toulouse.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Vous aviez dit que certains espaces verts étaient aussi faits par des sociétés privées.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est nous qui tondons les terrains de sport. Peut-être que Monsieur PAQUELET peut vous dire quels sont les travaux exceptionnels qui vont être faits sur les terrains.

**Monsieur Pascal PAQUELET**

Au niveau de l'augmentation que vous évoquez il s'agit surtout d'un terrain qui n'a pas été fait l'année dernière et que nous ne retrouverons pas dans le réalisé 2012.

Mais il faudra le faire cette année il vient en rajout sur 2013 et cela peut expliquer une petite différence.

Ensuite sur les terrains il y a la tonte qui risque d'augmenter puisque l'on a prévu au budget une aire de jeux supplémentaire qu'il faudra bien tondre de temps en temps, et cela fera aussi des dépenses en plus.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

C'est un budget non négligeable de 120 000 € qui revient tous les ans. Ce n'est pas une dépense exceptionnelle.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

La prochaine fois que nous recevrons les associations de foot ou de rugby, je vous invite, et vous les écouterez.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Ne déviez pas du débat. Il y a 120 000 € de dépenses.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je ne dévie pas du débat. Il y a un entretien des terrains de sport que demandent .....

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Il y a du personnel qui peut le faire, tant qu'à payer du personnel.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Non. Ce n'est pas une question de personnel, il s'agit de machines, de savoir-faire. Il faut du personnel et des machines spécialisés. Nous ne pouvons pas faire ça, allons.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Pour les techniques spécialisées il faut faire évoluer les métiers. Voyez le budget que vous avez mis dans la formation. La formation c'est fait pourquoi ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Notre commune ne peut pas acheter une machine qui scarifie les terrains, qui fait du carottage ou je ne sais quoi, rien que pour nous, cela nous coûterait une fortune. Il y a des équipements que l'on ne peut pas avoir pour s'en servir une fois par an. Il faut être raisonnable, et si on loue, on aura le prix de la location ; quand on voit ce que coûte une nacelle. Regardez les agriculteurs, il y a bien longtemps qu'ils se sont regroupés en coopérative, pour acheter les grosses machines agricoles.

Vous pensez bien que l'on a regardé ce qui coûte le moins cher. On vous l'a dit la dernière fois, la régie c'est ce que l'on préfère mais il y a des moments où il faut être raisonnable.

Vous avez d'autres demandes ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Sur les charges exceptionnelles pouvez-vous expliquer plus en détail cette évolution de 10 % du budget par rapport au réalisé de 2011, excepté le GVT qui ne rentre que pour un point, la titularisation y rentre, et puis ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je vous ai dit qu'il y avait le chantier d'insertion. Combien de fois on va le répéter.

**Monsieur Gilles LACOMBE**

Cela ne fait pas 10 %

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je propose que l'on passe aux recettes.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

...début inaudible car sans micro ... Pour le CCAS, là c'est formidable.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous ne sommes pas au CCAS ici.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Le chapitre 657362, on peut en parler. Je trouve qu'il y a eu une évolution très importante parce que passer de 425 000 € de dépenses en 2011, à 490 000 € pour 2013.

La progression est soutenue depuis deux ans.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous avons dépensé en 2012 : 501 025 € et nous proposons en 2013 : 490 000 €.

Donc aller dire que cela augmente c'est franchement moche.

Vous auriez pu regarder le document budgétaire avant de parler.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Par rapport à 2011 nous étions à 425 000 €.

**Madame Aline FOLTRAN**

Dois-je vous rappeler qu'à la dernière décision budgétaire modificative de 2012, en décembre, nous avons ajouté 40 000 € pour la subvention au CCAS puisqu'au départ nous avons voté 460 000 € ?

Dois-je vous rappeler que nous vous avons expliqué que la CAF donnait par rapport à l'année N -1, et qu'il y avait eu une moindre fréquentation et donc une moindre participation de la CAF, et que cette année nous espérions que nous récupérerions et c'est pourquoi nous avons inscrit 490 000 € à la baisse ?

Nous ne faisons pas n'importe quoi : une année 425 000 €, une année 490 000 €. C'est tributaire de ce que la CAF va nous verser et avec beaucoup de retard !

Tout ça vous le savez Monsieur GLOCKSEISEN, cela fait cinq ans que vous êtes élu maintenant, on le dit chaque fois. On ne fait pas n'importe quoi.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On passe à la suite ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Vous nous avez parlé de la CAF, mais expliquez-nous simplement à quoi est liée cette augmentation du budget CCAS de 2011 à 2013. C'est tout. De 425 000 € à 490 000 €, vous avez quand même un peu de salive à mettre pour nous expliquer cette différence.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On vous a déjà expliqué qu'il y avait des charges de personnel avec un effet GVT qui avait augmenté, et la fréquentation, ce que vient de vous dire Madame FOLTRAN. Nous devons faire l'avance et nous espérons que la CAF nous remboursera. Monsieur LACOMBE me souffle qu'il y a aussi un demi-poste à l'accueil qui a été créé lors de l'ouverture des nouveaux locaux du CCAS.

Tout cela nous l'avons déjà dit. Si l'on doit à chaque conseil répéter ce que nous avons dit aux conseils précédents on ne va pas s'en sortir.

Nous poursuivons.

**Madame Aline FOLTRAN**

Le graphique projeté sur l'écran montre la répartition des dépenses du budget de fonctionnement par fonction. Nous votons le budget par nature mais dans les annexes de la M14 il est aussi présenté par fonction (fonctions imposées par la M 14).

L'année dernière Monsieur GLOCKSEISEN nous avait demandé ce que représentaient les charges de personnel pour chaque fonction et nous avons dû les calculer pour lui répondre.

Voilà ce que représentent les dépenses par fonction:

- L'enseignement et la formation 26 %

Je voudrais faire une parenthèse par rapport à ce que disait Monsieur LARGETEAU tout à l'heure sur les ratios. Nous avons beaucoup de groupes scolaires à Launaguet et donc beaucoup d'enfants scolarisés. Ce n'est pas forcément le cas pour une commune comme L'Union à côté de chez nous, qui a plus de 10 000 habitants mais avec une population vieillissante, donc moins d'enfants que nous.

Je voudrais dire que les écoles coûtent cher. Nous avons les mêmes charges que d'autres communes, voire plus, parce que le profil de la commune est différent.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

... (*Sans micro*)... à nouveau parce que l'an dernier je vous avais fait part de ce point-là. Les fonctions c'est très théorique, ces libellés de fonctions. Ce que l'on attend, ce sont des fonctions qui soient liées aux entités : les écoles, les cantines, l'administration on sait ce que sait. La salubrité publique je ne pense pas qu'il y ait grand monde dans la salle qui sache ce que c'est.

Si l'on veut avoir des indicateurs qui servent parce que là c'est pratiquement des indicateurs pour faire plaisir ou pour appliquer la M14.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On est obligé de le faire.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Oui d'accord que vous soyez obligés, mais avoir des indicateurs qui permettent de suivre à l'heure actuelle c'est fondamental, autrement vous ne faites qu'un suivi approché.

**Madame Aline FOLTRAN**

Nous poursuivons avec les recettes de fonctionnement qui sont en page 3 de la note de synthèse et sur le budget de la M14 et en détail dans l'annexe à partir de la page 13.

| <b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013</b>  |                                  |                                  |                                 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| <b>Libellé</b>  | <b>Crédits<br/>(BP + DM)</b>     | <b>BP 2013</b>                   | <b>Évolution<br/>BP 2012/13</b> |
| <b>013 – Atténuations de charges</b>  | 129 692.80 €                     | 145 055.00 €                     | 10.6 %                          |
| Il s'agit des remboursements de frais de personnel absents par l'assurance et des aides de l'Etat pour le chantier d'insertion. En augmentation de 10,6 % en raison du chantier d'insertion.  |                                  |                                  |                                 |
| <b>70 – Produits des services</b>   | 566 600.00 €                     | 570 800.63 €                     | 0.70 %                          |
| Nous avons été prudent, nous avons vu que la mise en place de quotients familiaux à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre 2012 faisait baisser les recettes, donc pour l'année 2013 une prudence pour l'inscription des recettes.   |                                  |                                  |                                 |
| <b>73 – Impôts et taxes</b><br><i>dont 7311 – contributions directes</i>  | 4 037 504.70 €<br>2 165 641.00 € | 4 088 175.00 €<br>2 214 660.00 € | 1.20 %<br>2.26 %                |
| Ce libellé a un sous ensemble l'article 7311 pour les contributions directes qui sont les trois taxes dont la commune vote les taux. Le Service des Finances a calculé l'augmentation des bases avec l'augmentation votée dans la loi de finances de 1,8 %, ce qui donne 2 214 660 €. Dans le chapitre 73, figure aussi l'attribution de compensation du Grand Toulouse (Ancienne taxe professionnelle) et la dotation de solidarité communautaire. |                                  |                                  |                                 |
| <b>74 – Dotations et participations</b>   | 1 520 819.00 €                   | 1 485 769.00 €                   | - 2.4 %                         |
| Il s'agit des dotations et participations de l'Etat. Nous avons connaissance que de la Dotation nationale de péréquation est à la baisse. La page 13 montre le détail de ces dotations. Nous ne connaissons qu'au mois de mars le montant des autres dotations 2013, nous avons donc inscrit dans ce budget les montants de 2012.   |                                  |                                  |                                 |
| <b>75 – Autres produits de gestion courante</b>   | 56 364.00 €                      | 51 764.00 €                      | - 8.9 %                         |
| Il s'agit des montants des loyers des bâtiments communaux : la poste, la gendarmerie et deux concierges. Nous avons inscrits ce montant à la baisse parce que nous ne connaissons pas encore les charges qui nous seront remboursées (taxe des ordures ménagères et charges locatives).   |                                  |                                  |                                 |
| <b>76 – Produits financiers</b>   | 2 403.12 €                       | 1 820.00 €                       | - 32.0 %                        |
| Ce sont des recettes que nous percevons du Grand Toulouse qui nous rembourse un prêt.   |                                  |                                  |                                 |
| <b>77 – Produits exceptionnels</b>  | 45 540.38 €                      | 25 000.00 €                      | - 82.2 %                        |
| Nous avons inscrit la somme de 25 000 €. Nous avons eu des recettes l'année dernière de notre marché chauffage avec Axima en particulier.   |                                  |                                  |                                 |
| <b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>   | <b>6 358 924.00 €</b>            | <b>6 368 383.63 €</b>            | <b>0.15 %</b>                   |
| <b>042 – Opérations d'ordre</b>   | 146 460.00 €                     | 124 100.00 €                     | - 18.0 %                        |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>   | <b>6 505 384.00 €</b>            | <b>6 492 483.63 €</b>            | <b>- 0.20 %</b>                 |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>   | 1 056 555.80 €                   | 606 339.37 €                     | - 42.6 %                        |
| <b>TOTAL CUMULE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>7 567 939.80 €</b>            | <b>7 098 823.00 €</b>            | <b>- 6.5 %</b>                  |

Avez-vous des questions sur ces recettes que nous avons considérées avec prudence ?  
Nous aurons sûrement une décision modificative pour la baisse des dotations de l'Etat qui arriveront courant mars.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Dans le chapitre 74, dans le 74718 « autres », quelle est donc cette recette s'il vous plait ?  
L'année dernière c'était 110 € et cette année c'est 8 236 €.



**Madame Agnès BERRADJA**

Ce sont des subventions de fonctionnement que l'on reçoit et qui proviennent de services. Je n'ai pas le détail. Cela correspond à la gestion des services d'animation (chantiers jeunes).

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Excusez-moi je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

**Madame Danièle DOUROUX**

Cela concerne les chantiers VVV (Ville vie vacances), ce sont des subventions du Conseil Général pour les actions que l'on mène auprès des ados.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Pourquoi l'année dernière il n'y avait que 110 €. Bien entendu par réflexion c'est certainement qu'il y a eu moins d'activité mais c'était très faible par rapport à cette année.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le service Jeunes n'était pas encore en régie et je pense que nous avons une année de décalage, et il y a un certain nombre d'actions pour lesquelles il n'y a pas forcément des subventions. Il faut vraiment que cela s'inscrive dans l'opération VVV qui est extrêmement bornée, définie par Jeunesse et Sport et autres.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Ce qui nous appelle certainement pour les années futures à faire comme en 2013 afin de pouvoir bénéficier de ces subventions et cela permet aussi à la commune de faire fonctionner cette activité.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le travail avec les jeunes se fait en fonction des jeunes qui sont là, de leurs aspirations. Je crois que si on veut faire un réel travail de prévention et d'animation avec des jeunes il ne faut pas partir du financement pour arriver aux jeunes. Je crois qu'il faut partir du jeune et de son intérêt.

D'autres questions sur ces recettes ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Sur les recettes des contributions directes vous annoncez qu'il y a juste une augmentation de 1,8 % des bases mais en fait vous avez quand même inscrit 2 214 660 € que j'ai comparé au réalisé des recettes 2011 où l'on était à 2 007 000 €, ce qui fait une augmentation en masse de 10 %.

*... interventions inaudibles car plusieurs intervenants ...*

**Madame Aline FOLTRAN**

Est-ce que vous vous souvenez que dans une DM de la fin de l'année dernière nous vous avons dit que nous avons reçu le dernier rôle des impôts 2012, donc nous avons inscrit une recette supplémentaire parce que nous avons enfin le montant des bases.

C'est sur la recette totale de fin 2012 que le service des finances a appliqué 1,8 % de la loi de finance 2013.

Il faut revenir à ce que nous avons inscrit l'année dernière, plus la DM, et c'est là que vous pourrez faire le compte. Ne calculez pas 1,8 % ou 10 % depuis deux ans.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Je calcule depuis 2011, ce n'est pas très ancien. 2011 c'est le réalisé.

**Madame Aline FOLTRAN**

Non. Cela n'a rien à voir, le calcul se fait sur le dernier état des bases reçu en novembre 2012.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

On va assumer une augmentation de 10 % des contributions directes.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Les bases nous sont notifiées par l'Etat, c'est-à-dire qu'il n'y a pas discussion. Quand l'Etat nous notifie les bases définitives en novembre on part de ces bases-là, elles sont acquises et elles ne vont pas revenir en arrière.

Il n'est question de repartir en 2011 puisque nous avons la connaissance exacte des bases 2012. Pourquoi on repartirait en 2011 ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

On repart en 2011 pour comparer l'évolution des taxes qui fait 5 % par an.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est aussi le nombre de contribuables qui augmente vous le savez bien.

**Madame Aline FOLTRAN**

Vous voulez à tout prix nous faire dire que nous augmentons les impôts et les bases et les taux.

Mais non Monsieur GLOCKSEISEN, il y a aussi des bases physiques qui augmentent, ce sont les nouveaux arrivants, vous êtes le premier à nous dire qu'il y en a trop qui arrivent. Ceux-là payent des impôts comme vous et moi.

Dans cette augmentation de 10 % il y a la loi de finance et il y a de nouvelles personnes et cela fait une masse globale qui augmente.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

En recettes comment se fait-il que les logements n'augmentent pas, parce qu'en fait les recettes restent assez constantes, il n'y a pas une indexation des prix des logements de la gendarmerie et de la poste ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Les loyers de l'Etat sont fixés par l'Etat. Il y a une revalorisation.

**Madame Aline FOLTRAN**

Nous refaisons régulièrement les baux puisqu'il y a un bail à chaque logement, mais ils n'augmentent pas autant qu'on le souhaiterait. Ils sont limités.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les recettes ?

*Pas de question.*

On passe à l'investissement.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Si quand même, une question sur un point. Pourquoi le photovoltaïque baisse sachant qu'il y a une indexation qui est positive ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Il y a moins de soleil sûrement.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Est-ce qu'il y a une autre explication un peu plus intelligente ?

**Madame Agnès BERRADJA**

En 2011 il y avait eu une recette photovoltaïque sur 18 mois c'est pour cela qu'elle baisse cette année.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On passe à l'investissement.

**Madame Aline FOLTRAN**

En page 4 de la note de synthèse vous trouvez des tableaux qui ressemblent à ceux que nous allons projeter sur l'écran, ces tableaux sont à la page 6 de la M14 et le détail en page 15.

Les dépenses et les recettes d'investissement pour 2013 se répartissent comme suit :

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

| Répartition  | BP + RAR              |
|--|-----------------------|
| <b>Emprunts et dettes assimilées</b><br>Il s'agit du capital de la dette qui figure toujours dans les dépenses d'investissement. | 344 682.27 €          |
| <b>Opérations d'équipements</b>  | 1 397 752.58 €        |
| Dépenses imprévues   | 25 000.00 €           |
| <b>Dépenses réelles</b>  | <b>1 767 434.85 €</b> |
| Dépenses d'ordre (travaux régie-reprises subventions)  | 124 100.00 €          |
| DEFICIT REPORTE  | 505 545.15 €          |
| <b>Total des dépenses</b>  | <b>2 397 080.00 €</b> |

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT que nous pouvons espérer en 2013

| Chapitre  | BP + RAR                     |
|---|------------------------------|
| <b>Dotations (FOND DE COMPENSATION DE LA TVA).</b><br><i>dont excédent de fonctionnement de 663 307,26 € qui doivent permettre de financer le déficit d'investissement de l'année 2012 (505 545,15 € et les restes à réaliser 157 762,11 €). Nous l'avons vu tout à l'heure en le point 3.1.</i>  | 819 366.16 €<br>663 307.26 € |
| <b>Subventions</b><br>Il s'agit des subventions attendues dont nous connaissons le montant à l'heure actuelle. Bien sûr dans l'année 2013 nous percevrons probablement des subventions liées à des travaux et équipements de l'année 2012 et en particulier la subvention des jardins familiaux . | 57 943.55 €                  |
| <b>Emprunts et cautions Autres immos financières</b><br>Il s'agit d'un emprunt d'équilibre inscrit pour assurer la balance budgétaire. Les subventions à venir réduirons ce besoin d'emprunt au fur et à mesure ;   | 877 353.79 €<br>18 076.00 €  |
| <b>Produit des cessions</b><br>Cela concerne le terrain qui va servir à faire un parking mutualisé pour nos terrains de sport et pour le transport en commun en site propre.  | 50 000.00 €                  |
| <b>Recettes réelles</b>   | <b>1 822 739.50 €</b>        |
| <b>Recettes d'ordre</b><br>(virement section de fonctionnement - dotations aux amortissements)  | 574 340.50 €                 |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>   | <b>2 397 080,00 €</b>        |

Est-ce qu'il y a des questions sur la section d'investissement ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Est-ce que vous pouvez nous donner le détail du chapitre 38 Tennis couverts pour le montant de 316 065,80 € ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On va y arriver, attendez.

**Madame Aline FOLTRAN**

Le chapitre 38 ou l'opération 38 ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

L'opération 38.

**Madame Aline FOLTRAN**

Nous allons examiner toutes les opérations.

Nous commençons par la liste des opérations en reste à réaliser qui étaient déjà dans le débat d'orientations budgétaires, nous l'avons dit tout à l'heure en début d'exposé.

Il s'agit d'opérations commencées en 2012 que nous aurons à terminer et à finir de financer en 2013.

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS – RESTES A REALISER :

| Opérations d'investissement                         | RAR         | Prévu        | Total        |
|---|-------------|--------------|--------------|
| 20 – Travaux, aménagement terrain, autres bâtiments | 54 896.11€  | 184 950.00 € | 239 846.11 € |
| 21 – Equipement des services                        | 14 820.05 € | 155 526.90 € | 239 846.11 € |
| 22 – Travaux, équipement des écoles                 | 7 524.24 €  | 122 116.00 € | 129 640.24 € |
| 23 – Travaux, équipement cantines                   | 3 031.86 €  | 21 540.00 €  | 24 571.86 €  |
| 24 – Travaux et équipements sportifs                | 13 402.65 € | 94 486.00 €  | 107 888.65 € |
| 25 – Voirie / urbanisation / réseaux                | 73 890.53 € | 12 155.00 €  | 86 045.53 €  |

|                                     |              |                |                |
|-------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| 26 – Aménagement espaces publics    | 7 484.35 €   | 49 700.00 €    | 57 184.35 €    |
| 27 – Aire de jeux                   | 5 780.11 €   | 7 600.00 €     | 13 380.11 €    |
| 28 – Travaux chateau et dépendances | 2 421.90 €   | 99 200.00 €    | 101 621.90 €   |
| 37 – Jardins familiaux              | 150 161.08 € | 1 000.00 €     | 151 161.08 €   |
| 38 – Tennis couverts                | 46 065.80 €  | 270 000.00 €   | 316 065.80 €   |
| TOTAL                               | 379 478.68 € | 1 018 273.90 € | 1 397 752.58 € |

Je vous propose maintenant de voir opération par opération les nouvelles dépenses dont le détail se trouve à partir de la page 19, de la M14.

**Opération 20** - Travaux et aménagements des bâtiments pour un montant de 184 950 €, dont :

- 100 000 € pour l'église (consolidation urgente du mur pignon)
- 28 000 € pour l'extension des services techniques que nous avons évoqué en 2012 (bureaux pour les chefs d'équipes).
- 18 000 € pour l'audit énergétique des bâtiments communaux qui sera mutualisé avec la Communauté Urbaine.

**Opération 21** - Equipement des services pour 155 526,90 €, dont :

- 59 969 € pour l'équipement informatique et logiciels (la plus grosse dépense étant le remplacement du serveur),
- 38 210 € pour les achats d'équipements pour les services espaces verts et ateliers,
- 28 000 € pour l'acquisition d'une voiturette, un véhicule propreté qui n'a pas été réalisé en 2012 parce que le marché a été déclaré infructueux puisqu'il ne correspondait pas à notre cahier des charges,
- 11 118 € pour l'équipement et l'entretien des locaux,
- 7 527 € de mobiliers et des équipements divers pour le centre de loisirs et les jeunes.

**Opération 22** - Travaux et équipements des écoles pour 122 116 €, dont :

- 27 000 € pour la réfection du linoléum dans six classes à l'école élémentaire Jean Rostand.,
- 17 592 € pour le remplacement des fenêtres dans les bureaux de la directrice de la maternelle Jean Rostand et du directeur de l'élémentaire Jean Rostand,
- 14 800 € pour la reprise et la remise à niveau de l'enrobé dans la cour de l'école élémentaire Jean Rostand
- 5 000 € pour divers travaux d'accessibilité.

Ce point concerne essentiellement Jean Rostand. Il y a également des travaux dans les autres groupes scolaires mais pour des sommes moins importantes.

**Opération 23** - Equipement des cantines pour 21 540 €.

Cette opération ne fait pas l'objet d'une diapo parce qu'il y a des dépenses moindres.

**Opération 24** – Travaux et équipements sportifs pour 94 486 €, dont :

- 32 000 € pour l'aménagement du réseau d'eau potable au stade,
- 29 500 € pour la réhabilitation du système d'arrosage du terrain de sport n° 1,
- 20 000 € pour l'aménagement de la plaine de jeux et accès.

**Opération 25** – Voirie et réseaux pour un montant de 12 155 €.

Une somme peu importante parce que la majorité des travaux est réalisée par Toulouse Métropole.

**Opération 26** - Aménagement des espaces publics pour 49 700 €

- 15 000 € pour la maîtrise d'œuvre du marché de signalétique de la commune,
- 19 000 € pour l'aménagement paysager du passage Françoise DAGUE,
- 7 500 € pour des plantations d'arbres et du mobilier urbain.

**Opération 27** – Equipement et réfection des aires de jeux pour un montant de 7 600 €.

**Opération 28** - Travaux du patrimoine (dépendances et château) pour un montant de 99 200 €, dont :

- 30 000 € pour les études de la réhabilitation d'une partie des dépendances,
- 18 500 € pour l'isolation des combles du château,
- 18 000 € pour la réfection de la zinguerie sur la toiture du château,
- 14 500 € pour l'isolation thermique du grenier de l'orangerie.

Les opérations 29 à 36 sont terminées et ne figurent pas.

**Opération 37** - Les jardins familiaux. Opération qui arrive à son terme.

**Opération 38** - Tennis couverts : les crédits inscrits pour 2013 s'élèvent à 270 000 €.

L'ensemble de l'opération est inscrite dans une délibération que je vous demanderai d'adopter tout à l'heure pour un montant total de 950 000 €

Nous délibérerons sur une autorisation de programme qui nous permet d'inscrire les crédits de paiement pour 2013 à hauteur de 270 000 € et le solde en 2014, soit la différence entre 950 000 € - 270 000 € = 680 000 €, puisque l'opération va se réaliser sur deux années.

Voilà la présentation des principales opérations d'investissement.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Je reviens toujours sur les tennis couverts. Est-ce que vous pouvez préciser exactement, la construction cela va englober quoi s'il vous plaît ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Aujourd'hui nous parlons du financement et il me semble aussi que vous êtes à la commission sports, donc vous avez absolument tous les éléments pour répondre à cette question. Si vous posez la question ici c'est que vous avez autre chose derrière la tête.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Si je pose la question c'est que je n'ai pas la réponse.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous poserez la question à la commission sport, puisqu'ici, aujourd'hui, nous débattons du financement.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Sur la ligne 23.13, il est inscrit construction : 270 000 €. Est-ce que vous pouvez apporter le détail ou pas ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Madame FOLTRAN vous a expliqué comment fonctionnait le financement des tennis couverts. 270 000 € c'est la première partie du financement qui s'étale sur deux années. C'est simple.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

C'est tellement simple que tout le monde l'a compris mais il n'y a pas le détail.

**Madame Aline FOLTRAN**

Les opérations doivent être faites dans l'ordre.

D'abord on inscrit au budget et cela va nous permettre de faire un cahier des charges pour lancer un appel d'offres et ensuite réaliser les travaux. Ce soir quand le budget sera voté, j'espère qu'il sera voté. Demain tout le monde se mettra au travail pour réaliser le contenu d'un cahier des charges et voir avec le maître d'œuvre ce qu'il convient de noter. Ensuite on pourra répondre aux questions.

**Monsieur Pascal PAQUELET**

Je vais préciser un peu les choses. Au niveau des tennis couverts on en parle depuis deux ans et on sait à peu près ce que l'on veut faire. On en a parlé mais pas dans le détail bien sûr, et j'ai déjà dit en commission, qu'on avait travaillé avec l'architecte.

C'est vrai que je n'ai pas pu répondre précisément sur ce que l'on allait faire, mais on a travaillé sur des devis et on a une enveloppe globale de ce que l'on va pouvoir faire.

Dès que l'on aura vu avec l'architecte, en commission, on pourra parler plus en détails de ce qui va se passer.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'autres questions ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Comment se fait-il que dans ces commissions les projets ne sont pas présentés ?

Il y a différentes solutions. Je ne sais pas si vous tapez encore dans le luxe comme d'habitude ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Bien-sûr.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Il y a eu les jardins familiaux, l'aire de voyage, le gymnase, c'est du luxe Madame.

Les jardins familiaux on sera à plus de 350 000 €. Si vous ne considérez pas ça comme du luxe.

Comment se fait-il que pour un dossier comme ça, en commission sport, il n'y ai pas différentes solutions de proposées ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je ne sais pas si vous écoutez les réponses. Monsieur PAQUELET vient de vous dire qu'on n'était pas assez avancé pour donner le moindre renseignement que ce soit. Il vient de vous le dire, mais dans quelle langue faut-il vous parler ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Vous avez fait faire des études quand même ? Ça commence par -là, chiffrer les différentes solutions et quand on a fait cette étape-là on passe aux suivantes.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Elle n'est même pas franchie.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Depuis des mois que cela traîne.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Pour une fois je vais préciser que nous avons le temps puisque vous le savez, le début de ces travaux est soumis à la modification du POS. Nous avons donc le temps d'étudier toutes les hypothèses possibles. Aujourd'hui nous en sommes à ce stade-là. On rencontrera les usagers des tennis pour en discuter avec eux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Je reviens sur les tennis couverts. Le tennis nous a fait un pseudo cahier des charges, qui n'est pas celui d'un architecte.

C'est un cahier des doléances ; de ce que le tennis souhaitait comme courts couverts pour le bien du club. Ce dossier a été validé par la Fédération Française de Tennis et il y a à peu près cohérence.

Dans ce dossier il y a eu des exemples de réalisation de courts couverts qui ont été faits dans différents endroits, dont un qui n'est pas très loin d'ici c'est le Tennis club de Cornebarrieu en Haute-Garonne où ils ont fait en 2005 deux courts couverts et le club house pour un montant global de 600 000 €.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est parfait si on arrive à ce prix-là. Mais je ne pense pas qu'on puisse comparer des prix 2013 à ceux de 2005 ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Oui. Ce qui m'étonne. 600 000 € en 2005, je sais très bien qu'en 2013 il va y avoir une augmentation, mais de là à demander un crédit de paiement, une autorisation de programme pour 950 000 €. Je sais bien que dans les 950 000 € il y a 50 000 € qui sont sur devis faits pour la réfection des courts extérieurs, mais 900 000 € on tombe à 50 % de plus que ce qui a été fait à Cornebarrieu.

C'est vrai qu'à un moment donné quand on va arriver à parler du prix des courts couverts, il va falloir expliquer pourquoi il y a une telle différence.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous en sommes au stade des études, on ne sait pas exactement où et comment on va les faire. Nous espérons bien évidemment que cela nous coûtera le moins cher possible. Aujourd'hui nos estimations sont plutôt autour de 900 000 €, parce que vous oubliez que sur le lieu où ils vont être réalisés il y a beaucoup de réseaux à amener ainsi que des surélévations liées à l'inondabilité de la zone. Encore une fois il faut comparer ce qui est comparable. Tout ce qui est génie civil coûte très cher.

C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de la coque et des tennis, mais cela concerne tout ce qu'il y a autour. Quand on met 950 000 € tout est compris. Vous avancez le prix de Cornebarrieu alors qu'il est peut-être en terrain sec, dans une halle où il y avait déjà les réseaux, etc.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Vous le savez très bien puisque vous avez sûrement vu le dossier, il y avait dans le dossier plusieurs autres exemples, certains qui étaient beaucoup plus chers que ce que vous dites et d'autres qui étaient beaucoup moins chers.

Un même à 400 000 €. Je n'ai pas pris l'exemple à 400 000 €, j'ai pris l'exemple qui était relativement dans la moyenne.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Moins il nous coûtera mieux ce sera.

**Monsieur Pascal PAQUELET**

Cette base de 600 000 € on s'en était servi pour monter l'enveloppe définitive mais c'est vrai que, comme le dit Madame le Maire, que c'est simplement sur la construction de la coque. Tout ce que l'on peut rajouter sur la base, sur la réfection, l'écoulement des eaux, comme vous l'avez déjà dit, cela me paraît normal que l'on mette une enveloppe plus forte.

Je pense qu'en tant qu'utilisateur du tennis vous devriez être content que l'on mette une enveloppe un peu plus large au cas où l'on est des surprises ou des choses comme ça.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Je reviens un peu parce qu'à ce prix-là on aurait pu quand même certainement rajouter un peu plus de confort.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous êtes plus fort que tout le monde ! Personne ne sait où il sera exactement positionné, quelle option de construction sera retenue, et vous en êtes déjà au confort. C'est extraordinaire vous avez une boule de cristal.

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : [secretariat@mairie-launaguet.fr](mailto:secretariat@mairie-launaguet.fr) ● [www.mairie-launaguet.fr](http://www.mairie-launaguet.fr)

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Plutôt que de partir sur vos grands chevaux comme d'habitude, Je rappelle qu'il y a quelques mois l'enveloppe était de 600 000 €, vous l'avez répété plusieurs fois maintenant elle est à 950 000 €. Je rappelle aussi que dans le projet il est prévu une couverture, deux cours, l'électricité et c'est tout. Quand je parle de confort, c'est certainement un WC, c'est certainement une douche, ou autre chose, c'est ce que l'on appelle un peu plus de confort.

**Madame Danièle DOUROUX**

Moi je propose que l'on mette 600 000 € et puis que l'on s'arrête là.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

C'est ce que vous aviez proposé et à ce prix-là pour ce que vous voulez faire c'est pas mal.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Cette année on inscrit 270 000 €, on l'a dit tout à l'heure. On ne reprend pas la discussion puisque vous ne voulez pas comprendre qu'il ne s'agit pas de la construction « brute » de terrains couverts mais de l'ensemble des équipements et des contraintes liées à cette construction.

Effectivement, il vaut mieux prévoir assez large, d'autant que le Président du Conseil Général nous a demandé de lui dire d'avance quelles sont les grosses opérations que nous avons prévues avec des montants. Il faut être prudent à tous les niveaux.

Si cela coûte moins cher tant mieux, mais là il s'agit de montant prévisionnel et non de dépenses réelles, ne mélangeons pas tout.

Est-ce qu'il y a des questions sur le global de l'investissement ?

Pas de remarque. On continue.

**Madame Aline FOLTRAN**

Nous poursuivons avec deux tableaux sur la dette et l'encours de la dette pour 2013, avec le capital et les intérêts. Vous savez, je le répète, que nous payons le capital sur l'investissement et les intérêts sur le fonctionnement.

Le premier tableau présente une projection par organisme prêteur (Crédit agricole, crédit local de France, société bordelaise) et les organismes de droit public qui nous prêtent de l'argent : la CAF, le Conseil Général, ce sont des prêts à taux zéro.

Dans la M14 de la page 34 à la page 38 se trouve le détail de la dette par organismes, par annuité, et par durée.

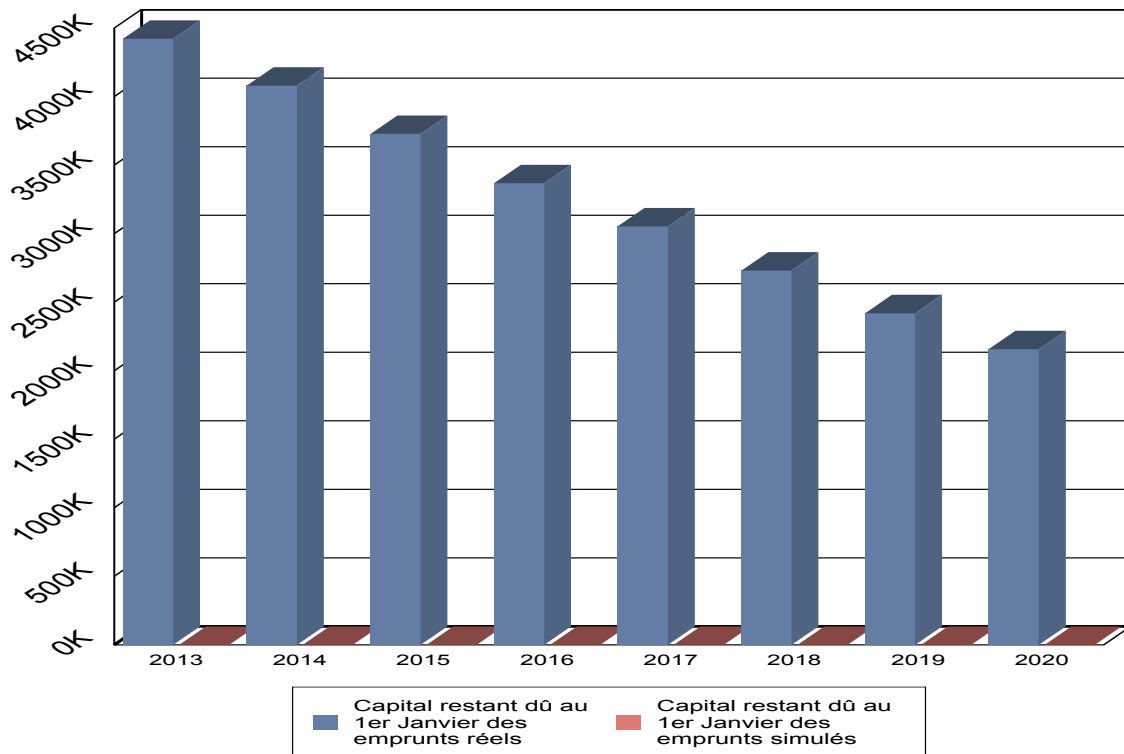
| REPARTITION PAR PRÊTEUR                        | Dette en capital à l'origine | Dette en capital au 01/01/2013 | Annuité à payer au cours de l'exercice | Dont              |                   |
|--|------------------------------|--------------------------------|--|-------------------|-------------------|
|  |                              |                                |  | Intérêts          | Capital           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>6 264 887.81</b>          | <b>4 421 812.23</b>            | <b>544 836.49</b>                      | <b>202 154.22</b> | <b>342 682.27</b> |
| <b>Auprès des organismes de droit privé</b>    | 4 861 322.84                 | 3 368 188.46                   | 422 786.41                             | 163 564.22        | 259 222.19        |
| CREDIT AGRICOLE TOULOUSE MIDI TOULOUSAIN       | 3 432 809.32                 | 2 618 739.23                   | 300 509.46                             | 124 056.34        | 176 453.12        |
| CREDIT LOCAL DE FRANCE                         | 1 078 643.03                 | 542 757.64                     | 92 020.80                              | 27 313.07         | 64 707.73         |
| SOCIETE BORDELAISE DE CIC                      | 349 870.49                   | 206 691.59                     | 30 256.15                              | 12 194.81         | 18 061.34         |
| <b>Auprès des organismes de droit public</b>   | 1 403 564.97                 | 1 053 623.77                   | 122 050.08                             | 38 590.00         | 83 460.08         |
| CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES                | 164 696.75                   | 80 951.07                      | 8 440.64                               | 0.00              | 8 440.64          |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO MIDI PYRENEES | 1 000 000.00                 | 850 000.00                     | 88 590.00                              | 38 590.00         | 50 000.00         |
| CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE                    | 238 868.22                   | 122 672.70                     | 25 019.44                              | 0.00              | 25 019.44         |

Le deuxième tableau montre l'encours de la dette en 2013, tel qu'il a été présenté dans le débat d'orientations budgétaires.

Un stock de dette qui diminue de 335 062 € (7,58 %) entre 2012 et 2013.

Bien sûr nous n'avons pas fait de nouveaux emprunts.

La dette actuelle a diminuée et voilà l'encours de la dette jusqu'à 2020 si nous ne faisons pas de nouveaux emprunts.



Pour terminer mon exposé, j'ajouterai que dans la M14 après le vote par nature vous avez par fonction de la page 31 à 33, la liste des amortissements pages 39 et 39 bis, l'état du personnel page 47 et les syndicats auxquels adhère la commune page 49.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a des questions sur cette dernière partie ?

Pas de question. Nous passons au vote

**DELIBERATION**

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve le Budget Primitif 2013,
- Approuve l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

**Vote à la majorité dont 23 POUR et 6 CONTRE (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOLAC, Véronique ALBELDA (Pouvoir à R. LARGETEAU), Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le point suivant concerne encore une délibération budgétaire.

**3.3 – Subvention aux associations pour l'exercice 2013 :**

**EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales inséré par ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 prévoit depuis 2006, que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget sachant que pour les seules subventions qui ne sont pas assorties de conditions d'octroi (donc inférieures à 23.000,00 €), l'individualisation au budget des crédits par bénéficiaire vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Dans le but d'harmoniser les modalités d'attribution, il vous est proposé de prendre une délibération distincte pour l'ensemble des subventions.

Il est proposé d'augmenter de 1 % les subventions pour les associations locales ayant sollicité un soutien financier, hors subventions exceptionnelles liées à des événements particuliers ou des besoins d'équipement spécifiques. Les montants proposés sont détaillés dans l'annexe ci-jointe.

Considérant l'importance du rôle des « associations loi 1901 » pour le développement du lien social et l'animation de la vie locale, il est proposé de verser aux associations les subventions figurant sur le tableau annexé, sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies ci-dessous :



- Qu'elles fournissent les documents permettant de s'assurer d'une utilisation conforme au projet déposé :
  - . Pour les subventions de fonctionnement :
    - compte de résultat N-1,
    - budget prévisionnel N,
    - membres du bureau,
    - procès-verbal de la dernière Assemblée générale et tous documents qu'elles jugeront utiles ;
  - . Pour les subventions exceptionnelles : sur justificatifs.
- Que les sommes versées au titre des subventions soient utilisées dans l'intérêt des membres des associations concernées ;
- Qu'un intérêt local se dégage des activités proposées par l'association.

Considérant que les associations doivent être ouvertes à tous les habitants concernés par l'activité proposée, toute association ne se conformant pas à cet objectif se verrait systématiquement refuser l'octroi de la subvention. Madame le Maire a demandé aux membres du conseil municipal présidents d'associations de ne pas participer au vote.

#### **DEBAT**

##### **Madame Aline FOLTRAN**

Il s'agit d'une délibération particulière que nous sommes obligés de voter séparément. L'annexe 3.3 présente la liste des subventions. Je vous rappelle que nous avons décidé une augmentation de 1 % pour l'ensemble des subventions de la commune et que certaines ont demandé une subvention exceptionnelle pour l'année 2013. Ces subventions sont soumises à justificatifs que les associations doivent fournir à la collectivité afin que l'on puisse les leur verser. Ceci était noté dans la fiche de synthèse. Les subventions aux associations sont inscrites dans le chapitre 65 du budget.

##### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

##### **Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Pourquoi avez-vous dérogé à la règle sacro-sainte que vous vous étiez fixé de 2 % d'augmentation par an des subventions. Pourquoi passer à 1 % ?

##### **Madame Arlette SYLVESTRE**

On aime bien changer.

##### **Monsieur Pascal PAQUELET**

Je pense que l'on est aussi deux fois resté à 0 %. On n'a pas toujours voté 2 % pour les associations

##### **Monsieur Georges DENEUVILLE**

Je l'ai répété plusieurs fois en commission. Je trouve que ce 1 % c'est ridicule parce que cela représente pour certaine association 45 centimes d'augmentation. Vu la conjoncture économique et tout ce que l'on subit aujourd'hui on aurait pu faire l'effort de rester à zéro.

##### **Monsieur Pascal PAQUELET**

Je pense que les associations apprécieront. Si on prend sur des subventions qui sont à 3000 ou 4 000 € je pense même 1 % cela fait toujours du bien.

##### **Monsieur Richard LARGETEAU**

Quand on parle de 1 % d'augmentation, c'est 1 % dans le global, parce qu'il y a des associations qui ne voient pas leur subvention, qui sont à zéro. Comme par exemple la Prévention routière 45 euros.

##### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous noterez que nous parlons des associations communales, ce qui n'est pas le cas de cette association. Nous versons des subventions qui ne progressent pas souvent à diverses associations d'intérêt général qui sont reconnues d'utilité publique : par exemple la prévention routière, les insuffisants rénaux, la SPA, etc. Seules les associations communales qui font des activités sur la commune perçoivent une subvention, c'est-à-dire que les associations qui ne font pas d'activité n'ont pas de subvention. S'il n'y a plus de question nous passons au vote.

#### **DELIBERATION**

##### **Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide d'attribuer aux associations les subventions pour l'exercice 2013 telles qu'énumérées dans le tableau joint à la présente délibération.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2013.

**Votée à la majorité dont 26 POUR et 1 ABSTENTION (G. GLOCKSEISEN).**

**Monsieur Henri MILHEAU et Madame Bernadette CELY, Présidents d'associations, n'ont pas participé au vote.**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous passons au dernier point de la partie finances.

**3.4 – Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération de construction des tennis couverts (2013-2014) :****EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Pour cela, l'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par dérogation du principe de l'annualité budgétaire, de mettre en œuvre la procédure d'Autorisation de Programme qui est un instrument de gestion budgétaire permettant à la commune de ne pas faire supporter sur le budget d'un exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules des dépenses à régler au cours de l'exercice.

La situation des autorisations d'engagement et de programme ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état récapitulatif joint aux documents budgétaires.

Le vote de l'autorisation de programme est ainsi accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir à compter de l'exercice 2013, l'Autorisation de Programme suivante :

- 2013-01 – construction des tennis couverts.

La répartition prévisionnelle des Crédits de Paiement pour cette Autorisation de Programme est proposée comme suit :

| NUMERO    | INTITULE                         | MONTANT AP | CP 2013 | CP 2014 |
|-----------|----------------------------------|------------|---------|---------|
| 2013 – 01 | Construction des tennis couverts | 950 000    | 270 000 | 680 000 |

| FINANCEMENT   | MONTANT |
|---|---------|
| FCTVA (15,486 %)                                      | 147 117 |
| Subvention de la Fédération Française de Tennis (FFT) | 30 000  |
| Subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne     | 75 000  |
| Autofinancement ou Emprunt                            | 697 883 |

**DEBAT****Madame Aline FOLTRAN**

La note de synthèse présentait en détail cette autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'année 2013. Nous avons parlé tout à l'heure du montant des financements de cette opération.

Nous serons toujours à temps pour modifier les crédits de paiement, pour 2014 il n'y a pas de problème.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

**DELIBERATION**

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de voter l'Autorisation de Programme n° 2013-01 construction des tennis couverts, la répartition des Crédits de Paiement sur la période 2013/2014 et le financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

**Vote à la majorité dont 28 POUR et 1 ABSTENTION (G. DENEUVILLE).**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le point suivant concerne l'enfance-jeunesse et c'est Madame Danièle DOUROUX qui le présente

#### 4/ ENFANCE-JEUNESSE

**Rapporteur : Danièle DOUROUX**

##### 4.1 – Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse (ANNEXE 4.1) :

###### **EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Le contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le dernier contrat Enfance Jeunesse avait été signé pour une durée de 4 ans couvrant la période du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Il convient de renouveler ce contrat qui comporte des actions nouvelles soit un poste de coordination à mi-temps pour le pilotage et l'accueil jeunesse (AIC Launaguet : progression des effectifs). Un diagnostic a été réalisé en 2012 et a ainsi permis d'établir un schéma de développement pour la période 2012-2015 afin de maintenir une offre de qualité en adéquation avec les besoins de la population.

###### **DEBAT**

**Madame Danièle DOUROUX**

Nous avons eu toute l'année 2012 pour retravailler ce contrat avec la CAF et je vous propose donc de signer ce nouveau contrat enfance jeunesse pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Nous avons fait un diagnostic des différents services d'animation et la CAF a retenu en dépenses nouvelles le poste de coordination pour l'année 2012. Nous serons ensuite financé pour tout ce qui concerne le développement des effectifs au niveau du CLAE et du Centre de Loisirs.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Pas de question. Nous passons au vote

###### **DELIBERATION**

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de renouveler son engagement dans le cadre du dispositif « Contrat Enfance-Jeunesse » pour la période du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2015,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

**Votée à la majorité donc 28 POUR et 1 ABSTENTION (G. DENEUVILLE).**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le point suivant concerne les affaires sociales et c'est Monsieur LACOMBE qui rapporte.

#### 5/ ACTIONS SOCIALES

**Rapporteur : Gilles LACOMBE**

##### 5.1 – Avenant à la convention établie avec l'association Cépière Formation dans le cadre du chantier d'insertion :

###### **EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération du 14 mai 2012 le Conseil Municipal a approuvé la convention passée avec l'Association Cépière Formation chargée de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du chantier d'insertion mis en place sur la commune de Launaguet pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2012.

Dans le cadre de la reconduction du chantier d'insertion sur l'année 2013, il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver le renouvellement de cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 et d'autoriser Madame le Maire à la

###### **DEBAT**

**Monsieur Gilles LACOMBE**

Il est donc proposé à l'association Cépière formation de prolonger la convention pour l'année 2013. Cette association est un organisme chargé de l'accompagnement socio-professionnel des usagers du chantier d'insertion. Elle s'occupe uniquement de l'encadrement socio-professionnel : l'accès à la santé, au logement, résoudre les freins à la mobilité, l'apprentissage de l'autonomie, la mobilisation et le retour à l'emploi l'accès à la formation, etc.

Un point sur le déroulement du chantier : sur les six personnes recrutées, deux personnes sont sorties du dispositif, l'une qui était à l'essai à la mairie de Toulouse et qui depuis la semaine dernière est recrutée par cette collectivité, et la seconde qui va rentrer en qualification adulte. Et un jeune homme qui avait été le premier détecté par un entrepreneur en charpente et malheureusement lors de la visite médicale ce jeune n'a pu être retenu en raison d'un problème qui n'est pas compatible avec le métier de charpentier.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous des questions sur cette convention ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Sur 2013 qu'est-ce que vous comptez leur confier comme travaux, parce qu'il me semble que sur les jardins familiaux c'est pratiquement terminé tous les travaux qu'ils ont mené à bien ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous avons une très longue liste. Je sais qu'il y a des travaux de peinture et de maçonnerie.

**Monsieur Gilles LACOMBE**

Beaucoup de travail au niveau de la valorisation des espaces naturels, l'amélioration et l'aménagement du bâti communal. Cela fait déjà pas mal.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Quand on dit des travaux de peinture ou de maçonnerie, ce sont des petites choses genre : réfection de murets, de puits, de petites clôtures, des choses que pourraient faire l'atelier municipal mais qui sont des choses très dispersées qui prennent beaucoup de temps. Pour des personnes en insertion, ce sont justement des chantiers intéressants parce qu'ils sont rapides.

Ces personnes sont en retour à l'emploi, qui ont souvent besoin de tâche qui se fassent assez vite, qui s'épuisent un peu sur le long terme et nous avons choisi des travaux qui leur permettent de pouvoir au fur et à mesure se tenir à une tâche plus longtemps, la terminer, etc.

**Monsieur Gilles LACOMBE**

Comme tâches il y a également : le gros entretien de la mare des fourragères, la construction d'un ponton à la mare des fourragères, l'entretien des bois des coteaux, l'aménagement paysager sur la place Françoise Dague et la place François Mitterrand, et la réfection des allées du parc de l'hôtel de ville.

Il y a aussi la pose de barrières bois pour délimiter un espace public, la rénovation du mur fronton au stade, les cages de foot, pose de pas japonais et graviers colorés à la piscine, la mise en peinture du bardage bois à la maison de la petite enfance, etc.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'autres questions ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Les personnes qui sont parties vont être remplacées en 2013 ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui, il doit y avoir 6 personnes dans le chantier dans la mesure du possible, mais les recrutements ne sont pas immédiats.

D'autres questions sur cette convention ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Cépière formation par rapport à la recherche d'emploi consacre combien de temps pour chacun ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est très individualisé, ils y passent beaucoup de temps.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

C'est le plus important de les former. Vous les remettez dans le bain mais le but c'est quand même que Cépière formation les oriente et les aide à retrouver un emploi.

**Monsieur Gilles LACOMBE**

Ils ont six heures par semaine autour de la recherche d'emploi, c'est le suivi professionnel. La personne intervient environ 1 jour par semaine dans les locaux du CCAS.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'autres questions ?

Pas de question.

Nous passons au vote

**DELIBERATION**

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'Association Cépière Formation tel qu'annexé.

**Votée à l'unanimité.**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous passons aux deux points sur les ressources humaines et c'est Madame FOLTRAN qui reprend la parole.

**6/ RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Aline FOLTRAN**

**6.1 – Création d'un emploi pour une durée de six mois dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour le service des espaces verts :**

**EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Considérant les besoins des services techniques et plus particulièrement du pôle des espaces verts, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, saisonnier, à temps complet pour une durée de 6 mois, dans le cadre d'un accroissement d'activité.

**DEBAT**

**Madame Aline FOLTRAN**

Il s'agit de remplacer un agent parti par voie de mutation en attendant de créer un poste.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

**DELIBERATION**

Considérant que cet emploi correspond aux besoins du service.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n° 88-145 du 15 mai 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006.1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve cette création d'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques municipaux dans les conditions susvisées.
- Charge Madame le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2013 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

**Votée à l'unanimité.**

**6.2 - Création des emplois suite à des réussites aux concours et examens, et avancements de grades statutaires :**

**EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services durant l'année 2013 et de traiter toutes les évolutions de carrière des agents en poste telles que nominations suite aux réussites aux concours et examens, ainsi qu'avancements de grades statutaires, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

| NATURE DE L'EMPLOI  | NOMBRE D'EMPLOIS | DATE DE CREATION PROPOSEE | MOTIF DE LA CREATION                              | SERVICES  |
|---|------------------|---------------------------|---|---|
| Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe                | 6                | 1 <sup>er</sup> /09/2013  | Avancement de grade avec examen professionnel     | Services Scolaires                              |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                | 2                | 1 <sup>ER</sup> /04/2013  | Nomination suite à recrutement direct contractuel | Services Techniques (magasin et accueil)        |
|   |                  | 1 <sup>ER</sup> /09/ 2013 | Nomination suite à recrutement direct contractuel | Services Techniques (propreté et espaces verts) |
| Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 2                | 1 <sup>er</sup> JUIN 2013 | Nomination suite à réussite au concours           | Administration générale                         |

**DEBAT****Madame Aline FOLTRAN**

Vous aviez un tableau dans la note de synthèse et je ne vais donc pas vous le détailler. Les dates de nomination et les grades étaient indiqués. Ces créations sont prévues au budget et nous faisons une délibération globale, et nous les nommerons si la délibération est acceptée, aux dates proposées. Je peux répondre à des questions.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Si c'est suite à un départ d'agent, pourquoi uniquement six mois ?

**Madame Aline FOLTRAN**

Nous faisons toujours un contrat de remplacement de six mois pour s'assurer que la personne est bien adaptée au poste. Souvent ils restent dans cette situation pendant un an avant qu'on les nomme stagiaire parce que cela nous donne le temps de voir comment ça se passe. Celui qui est parti était un titulaire.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote

**DELIBERATION**

Considérant que ces emplois correspondent aux besoins des services concernés

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n° 2006.1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-1357 DU 09.11.2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve ces créations d'emplois dans les conditions susvisées,
- Charge Madame le Maire de procéder aux recrutements correspondants,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2013 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

**Votée à l'unanimité.**

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le dernier point concerne le SIEANAT.

**7/ QUESTIONS DIVERSES****Rapporteur : Arlette SYLVESTRE****7.1 – SIEANAT : Consultation du Conseil Municipal / Admission de la communauté de communes du Canton de Saint-Martory et changement d'appellation du SIEANAT : MANEO (ANNEXES 7.1.1 et 7.1.2) ;****EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Comité Syndicat du SIEANAT lors de ses séances du 30 juin 2011 et du 6 décembre 2012 s'est prononcé favorablement sur les deux points suivants :

30.06.2011 – Admission de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Martory (ANNEXE 7.1.1)

06.12.2012 – Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du Syndicat mixte : changement de l'appellation du Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne (ANNEXE 7.1.2).

Conformément au nouvel article L 5211.18 du Code Général des Collectivité Territoriales, issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il convient de procéder à une consultation du Conseil Municipal, en vue de la décision d'admission définitive du Préfet de la Haute-Garonne.

**DEBAT****Madame Arlette SYLVESTRE**

Madame PARADIS qui est l'élue déléguée au SIEANAT va nous expliquer le changement de nom

**Madame Patricia PARADIS**

Le SIEANAT signifie Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Accueil des Nomades dans l'Agglomération Toulousaine et que ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque c'est un syndicat d'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne.

Le souhait a été d'avoir un nom qui corresponde à ce que fait ce syndicat. La nouvelle appellation est : SMAGV 31 (Syndicat mixte d'accueil des gens du voyages en Haute-Garonne) avec un nom qui n'est pas un sigle, qui s'appelle MANEO, qui est un éponyme. Vous le verrez si vous allez sur le site du SIEANAT, le logo est un carré avec une main et une caravane ;

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Avez-vous des questions sur ces deux points : l'adhésion de la communauté de communes du canton de Saint-Martory et le changement de nom du SIEANAT ?

Pas de question. Nous passons au vote

**DELIBERATION**

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Se prononce favorablement sur l'admission de la communauté de communes du canton de Saint-Martory au SIEANAT.

**Votée à l'unanimité.**

**DELIBERATION**

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Se prononce favorablement sur la modification de l'appellation SIEANAT en SMAGV 31, éponyme MANEO.

**Votée à l'unanimité.**

**7.2 - Questions orales et écrites :**

**Aucune question n'a été posée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Launaguet le 13 mars 2013

**Arlette SYLVESTRE**  
**Maire**



**Procès-verbal approuvé à la majorité lors du Conseil Municipal du 08.04.2013 avec :**

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : [secretariat@mairie-launaguet.fr](mailto:secretariat@mairie-launaguet.fr) ● [www.mairie-launaguet.fr](http://www.mairie-launaguet.fr)

**23 POUR et 6 CONTRE (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER (Pouvoir à R.LARGETEAU), François VIOLAC, Véronique ALBELDA (Pouvoir à F.VIOLAC), Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.**